



Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BÉDOIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400174-20240229-DE-2024-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024
Publication : 01/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du 29 février 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 24/02/2024

Date de publication : 01/03/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le vingt neuf février**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BÉDOIN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN.

Étaient absents excusés : M. Patrick ROSSETTI, Mme Eliane BARNICAUD, M.

Christophe CHAUMARD.

Était absent non excusé : M. MICHEL FELDMANN.

Procurations : M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Patrick EMOND, Mme Eliane BARNICAUD en faveur de M. David MALINGE, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2024-010

OBJET : CREATION ET EXTENSION DE CIMETIERE - APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

RAPPORTEUR: M. Gilles BERNARD

Par délibérations des 3 mai, 12 juillet et 24 octobre 2023, le Conseil municipal de Bédoin a approuvé les achats et échanges de parcelles nécessaires à la création d'un cimetière, Chemin de la Font-du-Loup, et extension de celui existant au hameau des Baux.

Les études hydrogéologiques nécessaires ont été réalisées courant du mois d'octobre et ont conclu à la faisabilité de ces équipements sur les deux sites concernés. Toutefois, cette étude fait ressortir que « *deux habitations existantes, au Sud, sont distantes de moins de 35 m par rapport au projet d'extension du cimetière au hameau des Baux* », aussi cette dernière nécessitera une autorisation préfectorale ainsi qu'une enquête publique.

Une maîtrise d'œuvre a été confiée à un cabinet spécialisé afin de définir le projet, lancer les consultations d'entreprises et suivre les travaux de réalisations de ces opérations.

Ce dernier a rendu ses premières études et le coût global de ces opérations a été estimé à 500 000€ HT.

A ce stade du projet, la création du nouveau cimetière, chemin de la Font du Loup, permettrait la réalisation d'environ 197 emplacements (123 doubles, 62 simples et une douzaine en pleine terre) ainsi que d'un parking, non imperméabilisé et végétalisé, d'environ 80 places.

L'extension envisagée du cimetière au hameau des Baux se traduirait par la création d'une cinquantaine d'emplacements et d'un parking végétalisé d'environ 12 places.

Dépenses		Recettes	
Maitrise d'œuvre	20 400€	Département de Vaucluse – Contrat Vaucluse Ambition (sur dépenses éligibles de 465 637€ correspondant aux travaux)	50 000€
Etudes	4 870€	ETAT : DETR (50%)	250 000€
Enquête publique	9093€	Autofinancement (commune de Bédoin – 40%)	200 000€
Travaux et aléas	465 637€		
Total	500 000€	Total	500 000€

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

Publication : 01/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Il est rappelé, qu'en vertu de la délibération n°2020-023 du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire dispose de délégations du Conseil municipal pour solliciter toute subvention indispensable à l'équilibre de cette opération ainsi que pour le dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu les délibérations n° 2023-041 du 3 mai, n°2023-047 du 12 juillet et n°2023-065 du 24 octobre 2023 relatives aux acquisitions foncières et cessions de terrains nécessaires à l'extension et à la création de cimetières,

Considérant la capacité résiduelle des cimetières de la commune et les besoins en la matière de la population bédouinaise,

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de création d'un cimetière et de l'espace de stationnement nécessaire, chemin de la Font-du-Loup sur les parcelles G170 et G171, tel que décrit ci-dessus,
- D'approuver le projet d'extension du cimetière du hameau des Baux et de création d'un espace de stationnement sur les parcelles cadastrées B 2397 et B 2398 (issues de la division foncière de la parcelle B 1369), tel que décrit ci-dessus,
- D'approuver le plan de financement de ces opérations tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Vaucluse le : 01/03/2024
et publication sur le site internet de la commune
de Bédoin le : 01/03/2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance, Carole PERRIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.tanimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.